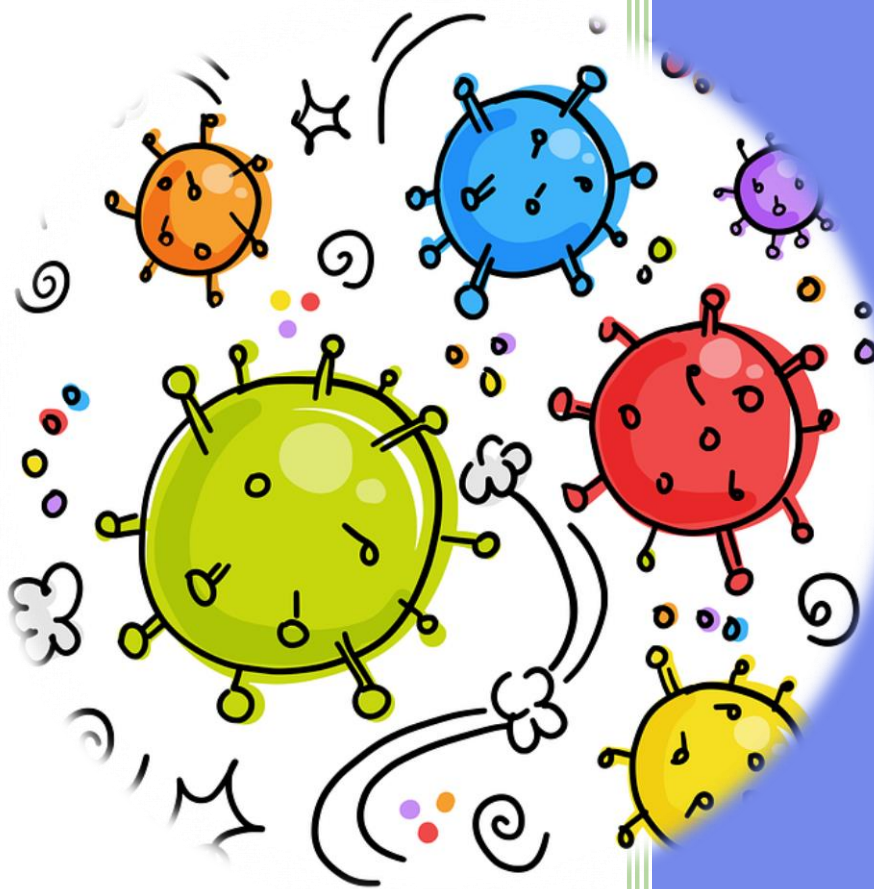


2021

Plan de protection pour le Passeport-Vacances



Plan de Protection

Passeport-Vacances de la commune de Chippis

Ce plan de protection a pour but de limiter la propagation du COVID-19 tout en maintenant les activités du Passeport-Vacances de Chippis qui se dérouleront **du 19 au 24 juillet 2021**.

Il vise à protéger les enfants, les bénévoles, les intervenants ainsi que le comité du PPV tout en respectant les règles d'hygiène et en se basant sur le concept cadre de protection des activités de loisirs encadrés, rédigé par le canton du Valais.

De plus, en fonction des activités les groupes se conformeront au plan de protection existant dans les lieux et infrastructures visitées.

Ce plan sera réadapté en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique et respectera les dispositions fédérales et cantonales.

Contexte

Le Passeport-Vacances de la commune de Chippis existe depuis de nombreuses années et permet aux enfants de la commune de découvrir de nombreuses activités durant l'été tout en maintenant le lien avec leurs amis.

Il est habituellement destiné pour les enfants de l'école primaire de Chippis et les élèves du cycle d'orientation domiciliés à Chippis.

Il est organisé par le comité suivant :

- Ferreira Alves Manuela
- Jeanbourquin Anne-Marie
- Prosperetti Sarah
- Zufferey Liese

Adaptation du déroulement d'une journée de Passeport-Vacances

- L'intervenant ou les encadrants accueillent les enfants en respectant la distance sociale.
- A l'arrivée et au départ, les participants se lavent soigneusement les mains ou se désinfectent les mains.
- Lors de l'activité le port du masque est obligatoire dès 12 ans à l'intérieur et lorsque la distance sociale ne peut être maintenue à l'extérieur.
- Le matériel est désinfecté à la fin de l'activité. Le local ou le lieu est aéré.
- Si l'activité se déroule durant l'heure d'un repas, les repas sont amenés par l'enfant et se prennent de manière individuelle.
- Les gestes barrières sont respectés par les encadrants et rappelés aux enfants.

La responsable de la sécurité

Afin de garantir la mise en œuvre de ce plan de protection, une responsable de la sécurité est désignée. Voici son contact :

Prosperetti Sarah – 079 391 84 72 - passeport-vacanceschippis@hotmail.com

Les mesures de protection mises en place

- **Le port du masque obligatoire dès 12 ans**

Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes dès 12 ans dans un espace clos ainsi que dans les installations et établissements accessibles au public.
Si la distance de sécurité minimale ne peut pas être maintenue à l'extérieur, les personnes dès 12 ans doivent porter un masque.
- **La traçabilité**

Les coordonnées des enfants et des jeunes sont transmises par les parents lors de l'inscription et recueillies par le comité du Passeport-Vacances. Les données sont gardées durant 14 jours après l'activité. Sur demande, le comité doit transmettre ces données au service cantonal compétent en cas d'infection.
- **Limitation du nombre d'enfants et d'adultes**

La capacité d'accueil par groupe est limitée. Pour les activités du Passeport-Vacances, elles ne devront se réaliser qu'avec un maximum de 5 personnes âgées de 20 ans et plus, intervenants ou accompagnants compris.
Chaque groupe est indépendant et ne se croise pas durant le Passeport-Vacances.
- **Mesures de protections des intervenants et accompagnants**

Les intervenants et accompagnants respectent les gestes barrières et gardent autant que possible la distance sociale de 1 mètre et demi avec les participants. Si cette dernière ne peut pas être maintenue, les intervenants, accompagnants et les enfants de plus de 12 ans porteront un masque.
Chaque intervenant et accompagnant doit avoir accès en permanence à un flacon de solution hydroalcoolique.
Les personnes qui ont été en contact avec une personne infectée moins de 2 semaines avant ne doivent pas encadrer d'activités.
- **Les règles d'hygiène**

Les personnes présentant des symptômes restent à la maison.
Les personnes présentes (enfants et encadrants), se désinfectent soigneusement les mains à leur arrivée et à leur départ. Du désinfectant sera pris avec dans les différentes activités.
Les gestes barrières sont rappelés au groupe.
Le matériel utilisé durant l'activité est désinfecté au départ de ces derniers.
Les activités en extérieur sont privilégiées. Lorsqu'une activité se déroule dans un local, ce dernier sera aéré durant l'activité.
- **Le repas**

Les enfants et les encadrants se lavent ou se désinfectent les mains avant le repas.
Les repas ne sont pas partagés, pique-nique individuel et gourde ou contenant apportés par l'enfant.
- **Accueil des enfants, départ des enfants et contacts avec les parents**

La distance sociale de sécurité est maintenue avec les parents lors de l'accueil et du départ des enfants.
En principe, un seul parent doit accompagner l'enfant afin d'éviter un rassemblement trop important de personnes au même endroit.
Les arrivées des groupes arrivent dans le lieu où se déroule l'activité. Le lieu est différent pour chaque activité.
- **Le transport**

Le transport est organisé par la famille de l'enfant.
Les organisateurs privilégient des activités proches du village.
Il est déconseillé d'utiliser les transports publics.

En cas de suspicion d'un cas Covid, l'enfant doit être isolé du reste du groupe et les parents appelés immédiatement par l'organisation du Passeport-Vacances. Un masque sera fourni dès lors à l'enfant.